



Au Conseil Communal de Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°45/2020

Séance du 23 juin 2020

---

## **Demande de crédit pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis**

---

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les Conseillers Communaux,

La commission composée par :

- Monsieur LYON Olivier, 1<sup>er</sup> membre
- Madame RIHS Christiane, membre
- Madame SANCHIS SAUGY Véronica, membre
- Monsieur DI FEDERICO Sébastien, rapporteur

s'est réunie, en présence de Messieurs SAVARY Louis, Syndic, HAMMERLI Pierre, Municipal et GINDROZ Luc, ingénieur responsable du projet chez Courdesse & Associés, le mardi 5 mai 2020 à 20h00 dans les locaux de la Maison de commune. Durant cette réunion, les deux membres de la municipalité ainsi que l'ingénieur en charge du projet ont présenté en détail le préavis et ont répondu aux interrogations de la commission. Les membres de la commission tiennent à les remercier pour les réponses précises et les explications complémentaires fournies. Suite à la séance, la commission a délibéré sur place, puis, a préparé le présent rapport par voie de circulation.

### **Préambule**

Depuis de nombreuses années, la Municipalité entreprend une politique de réaménagement des routes communales. Les différents projets ont comme vision globale de donner un aspect plus villageois et convivial du centre du village ainsi que de limiter la vitesse des véhicules. Le présent préavis s'intègre dans cette ligne directrice.

### **Prolongation de la zone de rencontre**

En prolongeant la zone de rencontre jusqu'au niveau des feux de signalisation situés au droit de la COOP, la commission souligne la pertinence de la mesure. En effet, il semble que cet aménagement manquait dès la fin des travaux de transformation du centre du village. La réorganisation de ce lieu très fréquenté permettra une clarification de l'utilisation de ce secteur pour les automobilistes ainsi que pour les piétons.

La prolongation de la zone de rencontre améliorera la sécurité et l'homogénéité de l'aspect du centre du village.

### **Rénovation de la chaussée et abaissement de la vitesse à 30 km/h**

Comme décrit dans le préavis, le revêtement actuel de la chaussée est en mauvais état, le système d'écoulement des eaux doit être amélioré et les travaux de pose de la canalisation d'eau claire ont débuté.

Dans ce contexte, il paraît indispensable pour la commission de profiter de cet instant pour rénover la rue du Pâquis.

---

Les nouveaux aménagements permettront d'appliquer la politique de transformation des routes communales. Ils moderniseront la rue du Pâquis en retirant son aspect de route cantonale et en la métamorphosant en une route de localité accueillante. Ainsi, la mesure d'abaisser la limite de vitesse des véhicules à 30 km/h et de réaménager le tracé de la chaussée s'avèrent appropriés.

En outre, ces aménagements intègrent d'une belle manière les trois nouvelles constructions sur la parcelle « Joyet ». Une large surface de passage piétons sera mise en place et permettra la création d'un nouvel espace de vie au sein du village.

#### **Déplacement et mise aux normes de l'arrêt de bus**

Le projet de réaménagement prévoit l'élargissement des trottoirs afin de respecter la loi sur l'égalité des personnes handicapées. Ce changement de dimension diminue le gabarit disponible pour les voies de circulation. Il s'en découle que la position actuelle de l'arrêt de bus n'est pas satisfaisante. De plus, la position actuelle de l'arrêt se situe au droit de la courbe du tracé. Ainsi, certains véhicules prennent le risque de contourner le bus sans aucune visibilité.

La commission approuve, par conséquent, le choix de déplacer l'arrêt de bus à l'endroit désigné sur les plans. Elle considère le nouvel emplacement opportun avec les futures constructions sur le PPA du Pâquis et note la bonne intégration avec le carrefour entre la rue du Pâquis et les chemins de Saugettaz et de Sainte-Marie.

#### **Conclusion**

Fort de toutes ces considérations, la commission est convaincue à l'unanimité du bien-fondé des travaux décrits dans le préavis et vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les Conseillers Communaux d'accepter le préavis n°45/2020, soit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 938'000.- pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis.
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2021.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- de décharger la commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 18 mai 2020

LYON Olivier, 1<sup>er</sup> membre

RIHS Christiane, membre

SANCHIS SAUGY Véronica, membre

DI FEDERICO Sébastien, rapporteur

